

RAPPORT
DE SUIVI DE CONSULTATION PUBLIQUE
MODIFICATION DES PAFIT UA 082-51, 083-51 ET 086-51 (2013-2018)

Direction générale de l'Abitibi-Témiscamingue

RAPPORT
DE SUIVI DE CONSULTATION PUBLIQUE
MODIFICATION DES PAFIT UA 082-51, 083-51 ET 086-51 (2013-2018)

Produit le 22 janvier 2015

Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction générale de l'Abitibi-Témiscamingue
70, avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1
Téléphone : 819 763-3388
Télécopieur : 819 763-3216
Courriel : abitibi-temiscamingue@mffp.gouv.qc.ca

Diffusion

Conçue pour une impression recto verso, la présente publication est disponible en ligne uniquement à l'adresse :

[\[http://www.mffp.gouv.qc.ca/regions/pafi/abitibi-temiscamingue.jsp\]](http://www.mffp.gouv.qc.ca/regions/pafi/abitibi-temiscamingue.jsp)

Table des matières

1. Contexte	1
2. Objectifs de la consultation publique	1
3. Unités d’aménagement visées par la consultation publique	2
4. Principaux commentaires reçus	3
4.1. Nombre d’organismes et de personnes ayant émis des commentaires	3
4.2. Principaux commentaires reçus	3
Commentaires portant sur l’annexe 11 - Approche de répartition spatiale des coupes	4
5. Conclusion	6

1. Contexte

En vigueur depuis le 1^{er} avril 2013, la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) (L.R.Q., c. A-18.1), accorde au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) la responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux (PAS). Elle exige également que ces plans, dont l'élaboration s'appuie sur le principe d'aménagement écosystémique, soient soumis à une consultation publique.

2. Objectifs de la consultation publique

La consultation publique sur la modification des plans d'aménagement forestier intégré tactiques des unités d'aménagement 082-51, 083-51 et 086-51 s'est tenue du 29 septembre au 12 novembre 2014.

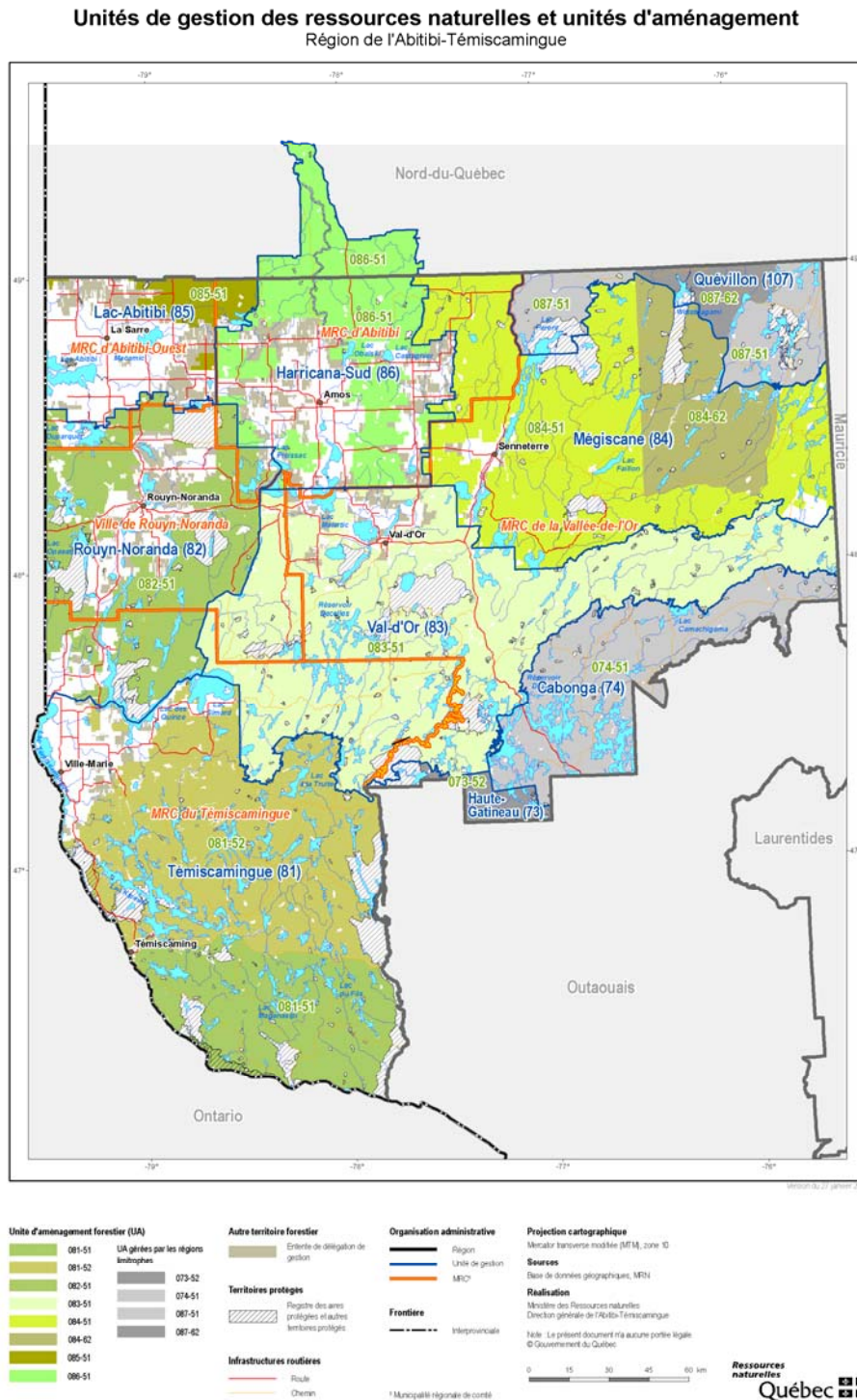
Les plans soumis à la consultation publique présentaient la planification tactique de l'aménagement de la ressource forestière de la région. Plus spécifiquement, on y trouve les objectifs d'aménagement durable des forêts ainsi que la stratégie d'aménagement forestier retenue pour assurer le respect des possibilités forestières et l'atteinte de ces objectifs.

La consultation publique a pour but :

- de favoriser une meilleure compréhension de la part de la population, de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- de permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et d'intégrer, lorsque c'est possible, les préoccupations, les valeurs et les besoins exprimés;
- de concilier les préoccupations diversifiées des nombreux utilisateurs des ressources forestières et du territoire forestier;
- d'harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- de permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possible compte tenu des circonstances.

3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique

Les unités d'aménagement visées par la consultation sont les 082-51, 083-51 et 086-51 présentées sur la carte.



4. Principaux commentaires reçus

4.1. Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires

Dans le cadre de la consultation publique sur la modification des PAFIT, seuls deux commentaires ont été faits au nom d'organismes et aucun par des individus à titre personnel. Le **Tableau 1** ci-dessous indique le type et le nombre de répondants.

Tableau 1 Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires

CONSULTATION PUBLIQUE PAFIT		
Unité d'aménagement visée	Nombre d'organismes	Nombre d'individus (à titre personnel)
082-51	1	0
083-51	1	0
086-51	0	0

4.2. Principaux commentaires reçus

Le **Tableau 2** ci-après regroupe les commentaires reçus et il résume l'analyse effectuée par le MFFP. Tous les commentaires reçus concernaient la nouvelle approche de répartition spatiale des coupes.

Tableau 2 – Principaux commentaires reçus et analyse du MFFP

Commentaires portant sur l'annexe 11 - Approche de répartition spatiale des coupes	
Commentaires	Analyse du MFFP
Impact de la nouvelle approche de répartition spatiale sur la faune.	L'aménagement par compartiment d'organisation spatiale (COS) permet l'utilisation par la faune des petits fragments de peuplement laissés dans les coupes, d'arbres individuels ou de bouquets pour le déplacement des espèces d'un secteur moins perturbé à un autre moins perturbé. De plus, des peuplements représentatifs de ce qu'il y avait avant la récolte sont maintenus, offrant ainsi plus de chances de conserver l'ensemble des espèces.
Impact de la nouvelle approche de répartition spatiale sur la fragmentation.	La récolte par COS permet de réduire le nombre de kilomètres de chemins à construire et d'assurer le maintien de vieilles forêts et de forêts à structure interne complexe. De plus, des massifs de forêts sont maintenus et doivent être répartis de sorte que l'ensemble de l'unité d'aménagement bénéficie de leur influence et que le territoire entre deux massifs puisse être facilement colonisé par les populations qui évoluent dans les massifs.
Le fait de se baser uniquement sur la proportion de forêt de 7 m et plus pour définir les différents types de COS est limitatif et il serait pertinent de définir les COS en fonction de divers attributs.	Les modalités à respecter sont nombreuses et sont loin d'être uniquement basées sur la hauteur du peuplement. La nouvelle approche va dans le sens de l'aménagement écosystémique. Elle cherche à mieux répartir la coupe dans le paysage et dans le temps, en s'inspirant de ce que les perturbations naturelles ont ou auraient pu entraîner comme paysage dans le passé. Tel qu'il est observé dans un paysage dynamisé par des perturbations naturelles, l'approche proposée vise à assurer, à plusieurs échelles, le maintien de legs biologiques, d'habitats et de la connectivité. Globalement, l'approche assurera, dans l'UA, le maintien d'une certaine quantité de vieilles forêts, de massifs forestiers et d'une certaine quantité de forêts résiduelles, et ce, pour une période plus longue que si cette même UA faisait l'objet de coupe en mosaïque.

	<p>Cette approche préconisée permet parallèlement de tenir compte, dans le temps, de l'effet cumulatif des années de récolte et d'assurer une connectivité à toutes les échelles d'aménagement. Par ailleurs, le PAFIT 2013-2018 présente des VOIC concernant, entre autres, la composition forestière, la structure d'âge, la structure interne complexe et le bois mort, les milieux humides et les écotones riverains, la connectivité, le milieu aquatique et les fonctions écologiques des sols forestiers.</p>
<p>Prise en compte des sites d'intérêt et maintien d'un habitat adéquat pour les chasseurs dans une réserve faunique.</p>	<p>L'équipe de planification poursuivra son travail de protection des sites sensibles connus et d'harmonisation des interventions. Ces informations font partie intégrante des fichiers de forme d'harmonisation et d'usages forestiers disponibles. Également, des peuplements représentatifs de ce qu'il y avait avant la récolte seront maintenus, offrant ainsi des habitats adéquats pour la faune.</p>
<p>La nouvelle approche offre peu de souplesse aux aménagistes lors de la planification.</p>	<p>En fait, celle-ci permet au contraire à l'équipe de planification d'obtenir une plus grande marge de manœuvre sur la disposition des superficies planifiées comparativement à la CMO conventionnelle.</p>
<p>Considérations diverses quant au type d'aménagement à réaliser (adaptation de l'approche) sur le territoire de la réserve faunique.</p>	<p>Pour les vieilles forêts, la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) spécifie que 80 % de l'UA doit présenter une structure d'âge peu ou modérément altérée. Pour ce faire, le MFFP s'est doté d'un plan de restauration pour obtenir à court et moyen terme ce niveau ciblé. Le 20 % de l'UA restant, pouvant avoir un degré d'altération élevé, a déjà été ciblé et ne fait pas partie de la réserve faunique.</p> <p>La nouvelle approche de répartition spatiale permet de répondre à plusieurs enjeux. Avec les différents outils et concept que le MFFP a adoptés et développés, il aménage les forêts de façon durable en tenant compte des éléments fauniques, floristiques et socio-économiques.</p>

5. Conclusion

Les PAFIT 2013-2018 sont en vigueur du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2018. Pour consulter les différents documents de planification forestière ayant rapport à l'Abitibi-Témiscamingue, visitez le site Web du MFFP à l'adresse : [\[www.mffp.gouv.qc.ca/regions/pafi/abitibi-temiscamingue.jsp\]](http://www.mffp.gouv.qc.ca/regions/pafi/abitibi-temiscamingue.jsp). Étant mis à jour aux cinq ans, de nouveaux PAFIT seront élaborés pour la prochaine période quinquennale, soit 2018-2023.

La mise en œuvre des PAFIT se fait par l'intermédiaire des différents PAFIO de la région. Pour visualiser la planification forestière opérationnelle, visitez la carte interactive de la région dans le site [\[http://plans-thematiques08.mrn.gouv.qc.ca/\]](http://plans-thematiques08.mrn.gouv.qc.ca/) ou adressez-vous à l'une des six unités de gestion du Ministère, mentionnées ci-dessous.

Courriel : abitibi-temiscamingue@mffp.gouv.qc.ca

Unité de gestion des ressources naturelles de Rouyn-Noranda

70, avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1
Téléphone : 819 763-3388

Unité de gestion des ressources naturelles de la Mégiscane

250, 14^e Avenue Est
Senneterre (Québec) J0Y 2M0
Téléphone : 819 737-2350

Unité de gestion des ressources naturelles de Val-d'Or

420, boulevard Lamaque
Val-d'Or (Québec) J9P 3L4
Téléphone : 819 354-4611

Unité de gestion des ressources naturelles du Lac-Abitibi

645, 1^{re} Rue Est
La Sarre (Québec) J9Z 3P3
Téléphone : 819 339-7623

Unité de gestion des ressources naturelles de l'Harricana-Sud

1122, Route 111 Est
Amos (Québec) J9T 1N1
Téléphone : 819 444-5238

Unité de gestion des ressources naturelles du Témiscamingue

75, rue des Oblats Nord
Ville-Marie (Québec) J9V 1J2
Téléphone : 819 629-6494



**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec 